



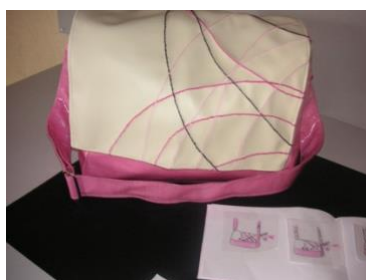
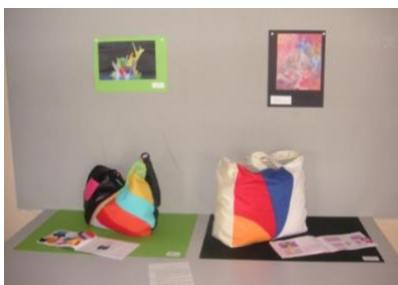
« Œuvres d'artistes : s'inspirer et créer »

Cette option vise à développer et renforcer ses capacités artistiques et artisanales, ainsi qu'à découvrir et travailler sa créativité, en rentrant dans des processus créatifs et en cherchant des solutions à des problèmes spécifiques. Elle vise également l'autonomie partielle de l'élève dans ces domaines, ainsi que la responsabilisation de chacun.e de manière individuelle et collective.



A travers cette option l'élève sera amené.e à créer des objets textiles inspirés d'un courant artistique ou du travail d'un artiste.

- L'élève commencera par devoir comprendre et s'approprier la démarche artistique de l'artiste ou du courant artistique choisi.
- L'élève devra ensuite rentrer dans un processus créatif et imaginer des objets textiles qui reflètent la démarche ou le courant artistique, par les formes, les couleurs, les matériaux, les éléments de décoration,... choisis.
- La recherche d'idées se fera par différents croquis, avec des recherches de matériaux (échantillons) et des essais. Il s'agira de faire des recherches qui répondent aux critères voulus. L'élève apprendra à répondre à des demandes spécifiques.
- L'élève apprendra également à sélectionner les idées les plus adéquates et adaptées compte tenu de la requête.
- Il s'agira par la suite de passer de la 2D à la 3D.
- L'élève apprendra à réaliser des dessins techniques, puis le patronage nécessaire à la fabrication des objets sélectionnés.
- Des matériaux seront travaillés ou même créés en fonction des besoins de chacun pour ses propres projets. La recherche par tâtonnement sera expérimentée.
- Les objets textiles seront finalement réalisés par les techniques de la couture (diverses techniques pourront être expérimentées et utilisées selon les projets).
- Lors des deux étapes ci-dessus, l'élève sera amené à choisir les méthodes les plus pertinentes.
- Il s'agira finalement de trouver le meilleur support pour exposer et mettre en valeur son travail. Ici la collaboration entre élèves et la communication pourront être pleinement renforcées.



Enseignement à raison de deux périodes par semaine pour trois années scolaires en 9, 10 et 11 VG avec un examen en fin de 11 VG.